



General Assembly

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/35/L.2
23 janvier 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CORPS COMMUN D'INSPECTION POUR 1980

1. Le présent programme de travail a été établi conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du Statut du Corps commun d'inspection.
2. Coopération aux fins du développement
 - a) Assistance apportée par le système des Nations Unies pour le développement des connaissances et des compétences par l'intermédiaire de centres régionaux;
 - b) Activités particulières de coopération technique au niveau régional;
 - c) Mise en valeur et administration des ressources en eau à l'intérieur du système des Nations Unies;
 - d) Fonctionnement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Amérique latine;
 - e) Note complémentaire sur les programmes régionaux de formation relatifs à la gestion de la faune et de la flore africaines.
3. Politique du personnel
 - a) Les femmes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans le système des Nations Unies;
 - b) Application des réformes concernant la politique du personnel à l'Organisation des Nations Unies;

4. Coordination interorganisations

Coordination des activités d'information du système des Nations Unies.

5. Etablissement des programmes et des budgets

- a) Budgets et plans à moyen terme dans le système des Nations Unies;
- b) FISE - planification et programmation en faveur de l'enfance au niveau national;
- c) FISE - nouveau mode de présentation du budget.

6. Politique et méthodes d'évaluation

Etat de l'évaluation dans le système des Nations Unies.

7. Conférences et documentation

Contrôle et réduction de la documentation dans le système des Nations Unies.

8. Questions de gestion

- a) Services de gestion interne des organisations du système des Nations Unies;
- b) Evaluation du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
- c) Emploi par l'Organisation des Nations Unies de consultants et d'experts;
- d) Méthodes de détermination des besoins en personnel;
- e) Université des Nations Unies;
- f) Procédures pour l'obtention de devis et la sélection des offres soumises en vue de la passation de contrats relatifs aux travaux de construction à réaliser pour le compte de l'ONU.

9. Comme par le passé, le programme de travail peut être modifié en cours d'année. Des études supplémentaires pourront être entreprises à la demande d'une organisation participante ou sur décision du Corps commun lui-même; certaines des études prévues peuvent être modifiées, ajournées ou annulées si les circonstances l'exigent.
